

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept Octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 08 Novembre 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 08 Novembre 2017

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Marie-Claude JOLY - Patrick DUVIC - Carole CHEVREUX et Mr Jean-Pierre MONS conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mr Jean-Pierre MONS ; Mr Antoine FONT à Mme Carole CHEVREUX ; Mr Jacques CAILLEUX à Mr Régine CATIN ; Mme Martine BAUDOT à Mme Anne-Marie GERVAIS ; Mme Brigitte DURAND à Mr Patrice VÉRITÉ ; Mr Eric BEC à Mme Sandrine LION.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 Octobre 2017.

1 – OUVERTURE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL de 2^{ème} classe

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

- Vu le Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

- Vu le décret n° 2016-604 du 12 Mai 2016 fixant l'échelle indiciaire applicable à ce grade,

- Vu le décret n° 2016-596 du 12 Mai 2016 fixant la durée de carrière applicable à ce grade,

- Vu le tableau des effectifs,

- Considérant que l'agent est inscrit sur un tableau d'avancement de grade,

- Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 10 Octobre 2017

- Vu l'avis favorable du Centre de Gestion de Maine et Loire suite à la CAP du 10 Octobre 2017 concernant les avancements de grade des adjoints techniques territoriaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- Transforme le poste d'adjoint technique territorial (27,67/35^{ème}) en poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (27,67/35^{ème}) à compter du 01 Octobre 2017.

2 – SIEML : Coût éclairage public Lizandière

VU l'article L.5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date du 26 Avril 2016 décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,